

L'an deux mille onze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 20 Mai 2011 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 16/05/2011.

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- EMPLOIS SAISONNIERS
- PLAN LOCAL D'URBANISME
- SUBVENTIONS

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- M. GAILLARD Éric, excusé
- Mme GUILLOT Annette, excusée.

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PRÉAMBULE :

M. le Maire a reçu une demande d'autorisation de M. POIRSON K. pour organiser un rassemblement musical d'environ 400 personnes sur le terrain du Fond de fosse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse cette requête un peu précipitée et insiste sur le caractère de sécurité nécessaire à une telle organisation, les lieux étant peu accessibles aux participants et surtout aux secours.

IMPRIMANTE / COPIEUR :

La société Konica Minolta a réalisé une étude comparative entre le coût actuel de notre imprimante/copieur, et le coût d'une imprimante plus sophistiquée avec fax et scanner intégrés.

La proposition porterait sur une location sur 5 ans du matériel et de son entretien avec la possibilité à tout moment de modifier le contrat d'origine.

La facturation pour cette nouvelle machine serait légèrement moindre que l'actuel contrat de maintenance.

Le conseil municipal accepte le changement de copieur et donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

EMPLOIS SAISONNIERS :

Le Conseil Municipal prend connaissance des deux seules candidatures faites par courrier de Melle FAYS Céline et M. CISOWSKI Pierre, pour les emplois saisonniers, tous deux ayant déjà effectué ces travaux.

Il accepte à l'unanimité ces deux candidatures et donne pouvoir au Maire pour signer les actes utiles à ce dossier.

SOCIAL:

1- Portage des repas :

Le prix d'achat des carnets de portage des repas de 10 tickets est passé de 65 € en 2003 (date du dernier achat) à 85 € en 2011 (achats actuels).

Le Conseil Municipal prend acte de cette modification.

2- Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J) :

Par courrier, Territoire Terres de Lorraine sollicite l'engagement financier de la Commune pour soutenir l'action auprès des jeunes du territoire lorrain. L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas accéder à cette demande, voulant consacrer ses ressources aux actions en direction des jeunes de la commune.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Complément de la délibération prise le 01 Avril 2011 :

L'Assemblée précise les deux points importants omis dans la précédente délibération, à savoir : les objectifs du PLU et l'information et participation ouverte à tous pour l'élaboration du document communal.

• Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de prescrire la révision du POS valant élaboration d'un PLU sur l'intégralité du territoire communal, dans les conditions et formes fixées par la loi du 13 décembre 2000 afin de répondre aux objectifs suivants :

- maîtriser le développement des zones d'urbanisation future,
- maintenir la vitalité de la commune en favorisant la mixité sociale,
- réfléchir au devenir des zones naturelles,
- contribuer au développement économique et durable,
- protéger l'environnement,
- favoriser la qualité architecturale,
- prise en compte de la loi paysage.

• Pour s'informer et s'exprimer sur le projet de PLU, les habitants, les associations locales, et autres personnes intéressées sont invitées à :

- Consulter l'avis de réunion publique affiché sur les panneaux à la porte de la Mairie,

- Consulter le dossier d'élaboration du PLU en projet, mis à sa disposition en mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Il est précisé que ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancée des études et des validations du projet,
- Consulter le site internet de la Commune pour prendre connaissance des informations sur ce projet,
- S'exprimer sur ce projet dans le registre tenu à sa disposition en mairie et dans lequel toute personne pourra noter ses observations relatives au projet durant les heures d'ouverture de la mairie et pendant toute la durée de l'élaboration du projet d'élaboration du PLU,
- Écrire à ce propos à M le Maire,
- Prendre contact, pour tous renseignements ou remarques sur le projet d'élaboration du PLU, avec la Mairie au : 03.83.25.41.60. ou par courriel : mairie@uruffe.fr
- S'informer des réunions publiques d'information qui auront lieu (affichage en Mairie + site internet)
- Le bulletin municipal suivra et fera état de toute l'information de l'élaboration du projet.

SUBVENTIONS :

L'Assemblée n'accède pas à la demande de subvention suivante :

- Radio déclic

L'Assemblée accepte d'attribuer une subvention de 102 € pour le voyage à Paris de la classe de C3 de l'école primaire d'Uruffe/Gibeauveix qui aura lieu le vendredi 10 Juin 2011.

ÉCOLES :

1- Compte-rendu réunion SIEPC de Colombey-les-Belles :

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la réunion du Syndicat intercommunal d'Enseignement du 1^{er} cycle du secteur de Colombey-les-Belles du 24 Mars 2011.

2- Compte-rendu réunion école maternelle de Vannes-le-Châtel :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la réunion du 31 Mars 2011.

DÉPÔT DE DÉCHETS INERTES :

Le Conseil Municipal est informé d'un courrier de la Préfecture de Meurthe et Moselle faisant une enquête sur les stockages de déchets inertes.

Les exploitants des Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sont tenus de déposer un dossier de demande d'autorisation avant le 1^{er} Juillet 2007.

Afin de régulariser les dépôts de déchets inertes, la Préfecture demande à déclarer toute installation existante.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

DIVERS :

- Remerciements de la famille ZAREMBA concernant les condoléances de la Commune lors du décès du doyen de la Commune M. ZAREMBA Pierre.

- Remerciements de la famille GÉNIN concernant le décès de M. GÉNIN Jean-Claude (père de Sophie, l'institutrice des grands).

- Carte postale de Mme CISOWSKI Sophie en week-end Alsacien.

- Remerciement de l'AST pour le bon accueil communal.

- Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de la société Nomotech concernant le raccordement électrique du relais Wifimax (Antenne ADSL). Un dossier est déposé auprès d'ERDF.

- L'Assemblée est informée de la lettre du Conseil Général de Meurthe et Moselle nous indiquant que la batterie est bien inscrite à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Elle est également inscrite à l'inventaire ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

L'Armée, propriétaire des lieux doit attendre un délai de dépollution de 50 ans avant de mettre en vente ses biens. Le contact sera malgré tout repris avec les autorités militaires pour remettre à jour ce dossier.

- Le Conseil Général a engagé un cabinet pour des études sur les ZNIEFF.

Des enquêtes vont avoir lieu sur le domaine communal. Un arrêté préfectoral fait part de l'autorisation pour les agents chargés de réaliser ces inventaires, ainsi que les scientifiques d'accéder aux zones privées.

- La Mission Locale Terres de Lorraine demande un moratoire sur l'application de la circulaire désengageant l'État face aux financements des différents dispositifs d'aide aux jeunes. Ainsi, les Missions locales devront elles-mêmes financer leurs dispositifs.

Le Conseil Municipal accepte de s'associer à cette demande pour que l'État assume la sauvegarde financière de la Mission Locale.

- Suite à la répartition des Communautés de Communes, le Conseil Municipal prend connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale. La Communauté de Commune du Pays de Colombey et du Sud Toulinois serait maintenue mais perdrait Sexey-aux-Forges et Villey-le-Sec qui rejoindraient respectivement les Communautés de Communes de Moselle et Madon et du Toulinois.

Chaque Commune a la possibilité de se prononcer sur cette proposition dans un délai de 3 mois.

- Le Club des Dames qui se déroule à l'ancien café dans une salle prêtée par la Commune aura lieu le jeudi après-midi à la place du lundi.

- Information du Syndicat National de l'Édition concernant les ressources pédagogiques pour les écoles primaires. Cette information évoque le coût en manuels scolaires pour

les classes primaires soit 27 € par élève en cycle 2 (CP, CE1) et de 50 € par élève en cycle 3 (CE2, CM1, CM2).

- Le Conseil Municipal est convié à l'inauguration de la halle couverte de Allamps le 28 Mai 2011.

- Invitation de M. DINET Michel pour l'expérimentation de covoiturage via le réseau d'arrêts TED sur le territoire Terres de Lorraine le 28 Mai 2011.

- Invitation à un concert organisé par la compagnie lorraine d'animation du Chalainois.

- Le Conseil Municipal prend connaissance de :

- L'Assemblée Générale ordinaire de la Maison du tourisme en terres de lorraine le 26 Mai 2011 à Bainville sur Madon

- L'Assemblée Générale ordinaire de l'ADMR le 25 Mai 2011 à Vannes-le-Châtel.

- Le Conseil Municipal est destinataire du compte-rendu du moto-club Le Flirotin pour son opération « une rose, un espoir ».

- Suite aux orages, des dégâts des eaux sont intervenus à la sacristie et dans les WC de l'école.

Pouvoir est donné au Maire pour faire la déclaration de sinistre et faire appel à une entreprise pour réparation.

- Mme RIBON Jessica fait part, concernant l'avertissement émis par la Mairie pour la tradition du 1^{er} Mai, du souhait d'ajouter un paragraphe à l'intention des jeunes afin de leur demander d'être respectueux du matériel de la population.

Le Maire répond que cet avis à la population n'est fait que pour signaler aux habitants nouveaux le déroulement d'une tradition un peu joviale et sans doute tumultueuse, sans aucune prétention à moraliser le comportement des jeunes qui restent entièrement responsables de leurs actes lors de cette soirée...

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15 mn.